

> POLITIQUES DE GESTION DURABLE DES FORÊTS EN AFRIQUE CENTRALE

## Prendre en compte le secteur informel

Guillaume LESCUYER, Paolo CERUTTI

Depuis deux décennies, les pays forestiers du bassin du Congo mettent en œuvre des politiques pour gérer durablement leurs ressources forestières et réduire la pauvreté. Ces politiques visent les grandes concessions forestières, dont la production est exportée, mais ignorent le secteur informel du sciage artisanal, qui approvisionne les marchés domestiques et régionaux. Pourtant ce secteur est devenu majoritaire en termes de volume de bois produit et fournit emplois et revenus.

Alors que les États sont de plus en plus incités à garantir la légalité – voire la durabilité – de leur production, il est urgent qu'ils mettent en œuvre des politiques pour rendre plus durables les pratiques de sciage artisanal et formaliser le secteur.

**A**u cours des vingt dernières années, les pays forestiers du bassin du Congo ont conçu et adopté des politiques forestières avec un triple but : promouvoir une gestion durable des ressources forestières ; contribuer à l'accroissement du produit intérieur brut ; réduire la pauvreté en milieu rural. Au fil des années, et avec l'appui des bailleurs de fonds internationaux, des lois ont permis d'améliorer les méthodes de gestion des forêts. Par exemple, en République centrafricaine (RCA), la totalité des concessions est gérée selon un plan d'aménagement validé par

l'administration ; au Cameroun, le pourcentage atteint 78 %.

Toutefois, ces politiques concernent surtout les activités forestières industrielles orientées vers l'exportation, et négligent la production par sciage artisanal. Or le sciage artisanal, surtout informel, a connu un développement rapide pour satisfaire la demande en bois bon marché des pays d'Afrique centrale et des pays limitrophes (Tchad, Nigeria, Ouganda, Soudan, Rwanda, Angola), et aussi les intérêts d'acteurs intervenant tout au long de la filière.

## Un poids économique et social

> Le sciage artisanal fournit des milliers d'emplois.

Aujourd'hui, dans les pays d'Afrique centrale, la production annuelle de sciages artisanaux informels (environ 1,1 million de m<sup>3</sup>) consommée sur les marchés domestiques ou exportée officieusement vers les pays limitrophes est supérieure à celle issue du secteur industriel, comme le montre le Tableau 1. La situation diffère toutefois selon les pays. Au Cameroun et en RDC (République démocratique du Congo), le sciage informel compte respectivement pour 57 % et 87 % de la production totale de bois ; il approvisionne des marchés intérieurs en croissance rapide. En revanche, au Gabon, le sciage artisanal ne fournit que 23 % des besoins, en raison d'une demande intérieure réduite. En RCA (République centrafricaine), le pourcentage atteint

34 %, en raison d'une demande elle aussi de faible ampleur et de l'approvisionnement des marchés en produits de qualité moindre par des entreprises formelles.

Outre son poids dans la production de bois, le secteur informel fournit des milliers d'emplois dans les pays d'Afrique centrale. Au Cameroun, environ 45 000 personnes trouvent leur emploi principal dans ce secteur, soit plus de trois fois le nombre d'emplois directs fournis par le secteur industriel du bois (13 000). Ce sont des exploitants, des transporteurs et des prospecteurs dans les zones rurales, et aussi des vendeurs et des manutentionnaires dans les villes (environ 4 000 à Yaoundé, Douala et Bertoua). Dans les villes du Congo, de la RCA et du Gabon, plus de 1 000 personnes disposent d'un emploi directement lié à la vente du sciage artisanal.

Tableau 1. La production informelle de bois est devenue majoritaire en Afrique centrale.

Volumes de bois (m <sup>3</sup> ) en 2009	Cameroun (Yaoundé, Douala, Bertoua)	Gabon (Libreville)	Congo (Pointe-Noire, Brazzaville)	RDC (Kinshasa, flux de jour uniquement)	RCA (Bangui)
Production de sciages informels pour les marchés domestiques	662 000	50 000	99 000	146 000	33 000
Production de sciages informels pour l'exportation officielle vers les pays voisins	60 000	0	0	> 50 000	6 000
Production totale de sciages informels	722 000	50 000	99 000	196 000	39 000
Production de sciages formels [provenant de déchets industriels ou de petits permis] pour les marchés domestiques	198 000	20 000	10 500	Non estimé	34 000
Exportations officielles de sciages industriels	343 000	150 000	93 000	29 000	41 000
Production totale de sciages légaux [consommation intérieure + exportations officielles]	541 000	170 000	104 500	29 000	75 000
Production informelle / production totale (%)	57	23	49	87	34

Source : Lescuyer *et al.*, 2012.

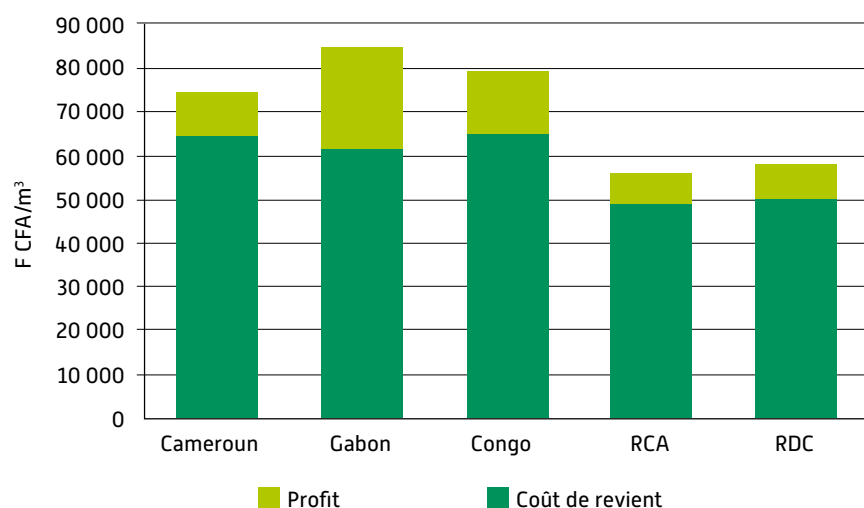
Le succès du secteur du sciage artisanal tient à son acceptation tant par les consommateurs urbains, qui accèdent à un matériau bon marché – son prix est 3 à 4 fois inférieur à celui du sciage industriel – que par les acteurs ruraux qui y trouvent une source significative de revenus.

En effet, en dépit de son informalité et des ponctions illicites subies par les opérateurs, le sciage artisanal est une activité rentable comme l'indique la Figure 1, qui synthétise le coût de revient de l'activité et

le profit qu'en tire le scieur. Cette rentabilité se vérifie dans tous les pays étudiés : proche des 12 % au Cameroun, en RCA et en RDC, la marge bénéficiaire atteint 18 % au Congo, et même 30 % au Gabon.

Outre les profits obtenus par les scieurs ruraux ne dépendant pas de patrons vivant en ville, une partie importante – voire la majorité comme au Cameroun et au Gabon – des dépenses occasionnées par le sciage artisanal fournit des revenus aux populations vivant à proximité des sites d'exploitation :

Figure 1. **Le sciage artisanal informel est une activité rentable pour les scieurs.** Source : Lescuyer *et al.*, 2012.



➤ **L'exploitation informelle du bois est aussi une source de revenus pour des acteurs étrangers aux villages.**

- salaires, rémunération des propriétaires coutumiers pour l'achat des arbres... Les revenus annuels générés par le secteur informel dans les économies rurales sont estimés aux montants suivants : 25 milliards de F CFA au Cameroun, soit quatre fois plus que le montant de la redevance forestière annuelle redistribuée localement ; 4,1 milliards de F CFA au Congo, plus que les taxes forestières recouvrées par l'État en 2010 ; 2,2 milliards de F CFA au Gabon, soit le quart des taxes forestières recouvrées en 2010 ; et près de 522 millions de F CFA en RCA, soit plus de la moitié des taxes forestières.

L'exploitation informelle du bois est également une source de revenu pour des acteurs étrangers aux villages : représentants des administrations et élites urbaines. Des représentants des administrations rançonnent les scieurs artisanaux et les transporteurs pour les autoriser à exercer leur activité ; ces paiements sont estimés à 2-3 % des coûts d'exploitation au Gabon, autour de 6 % en RCA, 9 % au Cameroun et en RDC, et jusqu'à 17-18 % au Congo. Par ailleurs, des élites urbaines (hommes d'affaires, forces armées...) contrôlent une partie de la filière pour leur seul bénéfice.

➤ **Formaliser le secteur du sciage artisanal : un intérêt partagé.**

### Un secteur fragile à consolider

- Malgré son poids économique et social, le sciage artisanal est un secteur fragile qui gagnerait à être consolidé, tant pour les États, que pour les petites et moyennes entreprises

forestières, et aussi les scieurs individuels aujourd'hui en situation socio-économique précaire.

Les États sont les principaux perdants du développement du sciage artisanal, qui va à l'encontre de leur stratégie de gestion formelle et fiscalisée des ressources forestières. Outre le manque à gagner fiscal, le sciage artisanal pourrait compromettre leurs efforts de gestion durable des forêts. En effet, l'impact sur l'environnement fait l'objet d'inquiétudes, même si les scieurs artisanaux arguent que les ressources en bois ne sont pas en voie d'épuisement. Si, à l'échelle du bassin du Congo, le sciage artisanal informel ne peut pas être systématiquement associé à une dégradation rapide des ressources forestières, la situation diffère selon les pays. Au Cameroun et au Gabon, le sciage artisanal est pratiqué le plus souvent dans la zone agroforestière accordée par l'État aux populations locales pour conduire leurs activités, et non dans le Domaine forestier permanent, plus éloigné. En revanche, au Congo et en RDC, il est souvent pratiqué dans les forêts classées pour deux raisons : d'une part, l'épuisement de plusieurs espèces de bois, comme l'okoumé dans le sud du Congo ; et d'autre part, la recherche de gros arbres pouvant fournir de grands sciages pour satisfaire la demande urbaine, comme dans la Province Orientale de la RDC. Des études fines sont nécessaires afin de préciser l'impact du sciage artisanal sur les forêts.

Les compagnies forestières de taille moyenne ou petite ont aussi un intérêt à la formalisation du sciage artisanal. En effet, elles ne parviennent pas à accéder aux marchés domestiques en raison de leurs prix de vente plus élevés que ceux des produits illégaux.

Enfin, les scieurs individuels, dans leur majorité, souhaitent une formalisation du secteur pour pouvoir accéder à des titres légaux, et ainsi échapper au racket et aux menaces de certains agents de l'État et de certaines élites. En effet, rares sont les scieurs qui disposent d'un titre légal pour exercer. Certes les cadres légaux prévoient des titres d'exploitation à petite échelle autorisant l'abattage d'un nombre limité d'arbres. Mais ils sont soit incomplets, soit inadaptés – car trop techniques, trop centralisés ou trop coûteux – aux besoins des scieurs arti-

## Quelques mots sur...

Docteur en économie de l'environnement (École des hautes études en sciences sociales), Guillaume Lescuyer est chercheur au Cirad (UPR B&Sef, Biens et services des écosystèmes forestiers tropicaux, <http://ur-bsef.cirad.fr/>). En poste au bureau régional du Cifor à Yaoundé, il travaille sur l'exploitation artisanale du bois dans les pays du bassin du Congo et sur la gestion décentralisée des ressources forestières.

[guillaume.lescuyer@cirad.fr](mailto:guillaume.lescuyer@cirad.fr)

Paolo Cerutti est chercheur au Cifor, en poste au bureau régional de l'Afrique de l'Est à Nairobi. Après une formation en sciences forestières, il a obtenu un doctorat en gestion environnementale à l'Australian National University en 2012. De 2004 à 2012 au Cameroun, il a étudié les performances de l'aménagement forestier et ses conséquences socio-économiques. Il travaille depuis sur la gouvernance et l'exploitation forestière illégale dans les pays d'Afrique de l'Est.

[p.cerutti@cgiar.org](mailto:p.cerutti@cgiar.org)



## perspective

**Directeur de la publication :** Patrick Caron, directeur général délégué à la recherche et à la stratégie

**Coordination :** Corinne Cohen, délégation à l'information scientifique et technique

**Conception graphique/réalisation :** Patricia Doucet, délégation à la communication

**Diffusion :** Christiane Jacquet, délégation à la communication  
**Courriel :** [perspective@cirad.fr](mailto:perspective@cirad.fr)

[www.cirad.fr/publications-ressources/edition/perspective-policy-brief](http://www.cirad.fr/publications-ressources/edition/perspective-policy-brief)

sanoux, ce qui explique qu'ils soient rarement sollicités. Les scieurs s'entendent donc avec les propriétaires coutumiers des arbres, et vendent directement leurs produits sur les marchés urbains.

## Réformer, inciter, sanctionner

Pour professionnaliser, formaliser et améliorer la contribution du secteur artisanal aux économies nationales, de nombreux défis sont à relever, qui nécessitent de combiner mesures incitatives et mesures coercitives.

La priorité est de faciliter l'attribution d'autorisations officielles aux scieurs artisanaux, ce qui passe par l'élaboration de cadres légaux adaptés aux besoins de ces acteurs. À cet égard, la mise en place de systèmes décentralisés d'autorisations d'exploitation est une première étape.

Ce texte est le fruit de recherches et d'expertises conduites par le Cifor (Center for International Forestry Research) et le Cirad, avec l'appui de trois bailleurs de fonds : l'Union européenne, via le projet PRO-Formal (*Policy and Regulatory Options to recognise and better integrate the domestic timber sector in tropical countries*) ; le Service néerlandais pour la coopération internationale ; et l'Agence française de développement. Grâce à ces initiatives, deux volets de recherche ont été développés : l'un sur le suivi des flux de sciages artisanaux sur les marchés des principales villes d'Afrique centrale ; l'autre sur l'impact du sciage artisanal sur les économies rurales.

Les résultats ont donné lieu à plusieurs publications :

- Lescuyer G., Cerutti P.O., Essiane Mendoula E., Eba'a Atyi R., Nasi R., 2012. Évaluation du secteur du sciage artisanal dans le bassin du Congo. In: *Les forêts du bassin du Congo - État des forêts 2010*, de Wasseige C., de Markcken P., Bayol N., Hiol Hiol F., Mayaux Ph., Desclée B., Nasi R., Billand A., Defourny P.,

En second lieu, la réforme devrait viser à améliorer le contexte institutionnel dans lequel opèrent les scieurs artisanaux. Des mesures d'incitation pourraient être créées à l'intention des fonctionnaires – par exemple des bonus selon le nombre de petits permis délivrés et contrôlés. Parallèlement aux mesures d'incitation, les gouvernements doivent instaurer et exercer des sanctions efficaces à l'encontre des fonctionnaires qui réalisent des fonctions financières indues, afin d'améliorer la gouvernance globale du secteur.

Le moment est propice pour engager de telles réformes : les pays d'Afrique centrale nouent des accords de partenariat volontaire (APV) avec l'Union européenne, visant à légaliser la production nationale de bois. Comment pourraient-ils se prévaloir d'une gestion durable des forêts tropicales si l'essentiel de la production de sciages continue à relever de l'économie informelle ? ◀

Eba'a R. (eds.). Office des publications de l'Union européenne. Luxembourg, p. 97-107. [http://www.observatoire-comifac.net/docs/edf2010/FR/EDF\\_2010\\_FR\\_04.pdf](http://www.observatoire-comifac.net/docs/edf2010/FR/EDF_2010_FR_04.pdf)

• Kishor N. & Lescuyer G., 2012. Controlling illegal logging in domestic and international markets by harnessing multi-level governance opportunities. *International Journal of the Commons*, 6(2), 255-270. <http://www.the-commonsjournal.org/index.php/ijc/article/view/327/294>

• Cerutti P.O., Lescuyer G., 2011. Le marché domestique du sciage artisanal au Cameroun : état des lieux, opportunités et défis. CIFOR Document occasionnel 59, Bogor, Indonésie, 56 p. [http://www.cifor.org/publications/pdf\\_files/OccPapers/OP-59.pdf](http://www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-59.pdf)

• Cerutti P.O., Tacconi L., Lescuyer G., Nasi R., 2012. Cameroon's hidden harvest: Commercial chainsaw logging, corruption and livelihoods. *Society and Natural Resources*, Online First. <http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/08941920.2012.714846>

## EN SAVOIR PLUS

Benneker C., Assumani D-M., Maindo A., Bola F., Kimbuani G., Lescuyer G., Esuka J.C., Kasongo E., Begaa S. (eds.), 2012. Le bois à l'ordre du jour. Exploitation artisanale de bois d'œuvre en RD Congo : secteur porteur d'espoir pour le développe-

ment des petites et moyennes entreprises. Tropenbos International, Wageningen, Pays-Bas.

Ondeke-Kanga A., 2012. Un code du marché domestique du bois au Congo-Brazzaville. L'Harmattan, Paris.